

44. L'an mil huit cent cinquante-six, le vingt-neuf janvier  
 deux mille six cent cinquante, le Conseil municipal de la Commune de Sombiers réunie  
 extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances, en vertu de l'autorisation de  
 M<sup>r</sup> le Préfet de la Charente en date du dix-neuf décembre mil huit cent cinquante  
 de savoir s'il entend quelle Commune profiter du bénéfice de la prescription  
 établie par l'article 18 de la loi du 21 mai 1836, à l'égard du terrain  
 que M<sup>r</sup> Lasfond a fourni pour la construction de la route de  
 grand Compagnon n<sup>o</sup> 29 de Rochelle à Sombiers.  
 Le Conseil délibérant ainsi.  
 Considérant que la route dont il s'agit est très avantageuse à M<sup>r</sup>  
 Lasfond et que d'un autre côté elle donne une plus grande valeur  
 à sa propriété.  
 Considérant que M<sup>r</sup> Lasfond n'a jamais fait aucune opposition  
 ni réclamation, que sa route qui après quelque a été faite et placée deux  
 ans après l'occupation de son terrain, si non de la totalité du terrain  
 d'une grande partie, qu'il a prouvé que la Commune devait lui payer  
 une certaine somme pour indemnité de terrain bien qu'elle ne fait  
 que rendre plus facile l'exploitation de sa propriété et en augmenter la valeur  
 d'une manière considérable, car avant on ne pouvait aller chez lui  
 à l'époque où l'administration fut obligée de le louer,

qu'on a beaucoup de peine.

Considérant qu'un M<sup>r</sup> Lafont avait fait connaître à l'Administration l'intention qu'il avait de faire payer son terrain, il est été facile de s'entendre en changeant un peu le trait.

En vue de tout ce qui précède le Conseil Municipal est d'avis à l'unanimité que la Commune profite du bénéfice de la prescription, et qu'il ne soit absolument rien payé à M<sup>r</sup> Lafont pour le terrain qu'il a fourni pour la construction de la route tant il s'agit, d'un terrain étant sa première demande, et c'est à dire pour tout le terrain tant la prescription est acquise en faveur de la Commune.

C'est ce qui a été dit à la Mairie de Cambius les jours, mais  
et au dit dit.

Un mot sur ce qui a été dit par M<sup>r</sup> Lafont.

Forrestas      Lacroix      Monpion      L'atouge      Mouton

Dapouille      L'atouge      Deris      ...

Beineix

Dugrange  
maire

chevies